Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/1203

20.6.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/1203 DE LA COMMISSION

du 19 juin 2025

octroyant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «REPELLENT AGAINST FLEAS, TICKS, AND MOSQUITOES» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 27 mars 2019, Agrobiothers Laboratoire a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union pour une famille de produits biocides dénommée «REPELLENT AGAINST FLEAS, TICKS, AND MOSQUITOES», relevant du type de produits 19, décrit à l'annexe V dudit règlement, en fournissant une confirmation écrite que l'autorité compétente de la France avait accepté d'évaluer la demande. Ladite demande a été enregistrée sous le numéro BC-TV050221-21 dans le registre des produits biocides.

(2) La substance active contenue dans la famille de produits «REPELLENT AGAINST FLEAS, TICKS, AND MOSQUITOES» est l'extrait de margousier obtenu par extraction au dioxyde de carbone supercritique d'huile d'amandes d'Azadirachta indica pressée à froid, qui figure sur la liste de l'Union des substances actives approuvées prévue à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour le type de produits 19.

(3) Le 1er décembre 2023, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, l'autorité compétente d'évaluation a soumis à l'Agence un rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.

(4) Le 25 juin 2024, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 528/2012, l'Agence a présenté à la Commission son avis ([2]), le projet de résumé des caractéristiques des produits biocides appartenant à la famille de produits «REPELLENT AGAINST FLEAS, TICKS, AND MOSQUITOES» et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits biocides.

(5) Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits «REPELLENT AGAINST FLEAS, TICKS, AND MOSQUITOES» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) nº 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, la famille de produits remplit les conditions fixées à l'article 19, paragraphe 6, dudit règlement.

(6) Le 10 juillet 2024, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

(7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère dès lors qu'il est approprié d'octroyer une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «REPELLENT AGAINST FLEAS, TICKS, AND MOSQUITOES».

(8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.
([2]) Avis de l'ECHA du 30 mai 2024 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «ANTIPARASITE FOR PETS USE» (ECHA/BPC/434/2024) (en anglais uniquement, https://echa.europa.eu/opinions-on-union-authorisation).

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est octroyée, sous le numéro EU-0032868-0000, à Agrobiothers Laboratoire pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides dénommée «REPELLENT AGAINST FLEAS, TICKS, AND MOSQUITOES» conformément au résumé des caractéristiques des produits biocides figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 10 juillet 2025 au 30 juin 2035.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 19 juin 2025.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

REPELLENT AGAINST FLEAS, TICKS, AND MOSQUITOES

Type(s) de produit

TP19: Répulsifs et appâts

Numéro d'autorisation: EU-0032868-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0032868-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom de famille**

Nom	REPELLENT AGAINST FLEAS, TICKS, AND MOSQUITOES

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP19: Répulsifs et appâts

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Agrobiothers Laboratoire
	Adresse	ZI route des Platières, 71290 Cuisery, France
Numéro de l'autorisation	EU-0032868-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0032868-0000	
Date de l'autorisation	10 juillet 2025	
Date d'expiration de l'autorisation	30 juin 2035	

1.4. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	AGROBIOTHERS LABORATOIRE
Adresse du fabricant	ZI Les Platières, 71290 Cuisery, France
Emplacement des sites de fabrication	AF3, 16 rue de l'Oberwald, 68360 Soultz, France

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique
Nom du fabricant	Flavex Naturextrakte GmbH
Adresse du fabricant	Nordstraße 7, 66780 Rehlingen, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Flavex Naturextrakte GmbH, Nordstraße 7, 66780 Rehlingen, Allemagne

2. **COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	0,4-20 % (p/p)
2-phenoxyethanol	—	Substance non active	122-99-6	204-589-7	0-0,42 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

Type(s) de formulation	AE Générateur d'aérosol AL Autre liquide SA Solution pour application locale

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION — MÉTA-RCP

1. **MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 1 identificateur**

Identificateur	Spray répulsif

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP19: Répulsifs et appâts

2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	0,5-0,5 % (p/p)
2-phenoxyethanol	—	Substance non active	122-99-6	204-589-7	0,4-0,4 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 1**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1**

Mentions de danger	
Conseils de prudence	

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Lotion répulsive pour chats et chiens

Type de produit	TP19: Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Répulsif contre les puces, les tiques et les moustiques
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Ctenocephalides sp. Nom commun: puces Stade de développement: adultes Nom scientifique: Rhipicephalus sanguineus, Ixodes ricinus Nom commun: tiques Stade de développement: adultes Nom scientifique: Aedes sp., Culex sp Nom commun: moustiques Stade de développement: adultes

Domaine(s) d'utilisation	Lotion répulsive pour chats et chiens
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: —
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 1,6 g/kg de poids corporel Nombre et fréquence des applications: 6 vaporisations pour un chat de 3 kg (250 ml) et 10 vaporisations pour un chien de 10 kg (500 ml) par application. Durée de protection jusqu'à 12 jours 30 applications maximum par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	— Bouteille de 250 ml en PET (polyéthylène téréphtalate) — Bouteille de 500 ml en PE-HD (polyéthylène haute densité)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

—

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

—

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Se conformer aux instructions d'utilisation

— La dose d'application du produit est de 1,6 g/kg de poids corporel, soit 6 vaporisations pour un chat de 3 kg (250 ml) et 10 vaporisations pour un chien de 10 kg (500 ml) par application.

— Le produit est efficace à 90 % contre les puces, tiques et moustiques jusqu'à 12 jours après l'application, dans les zones à faible présence parasitaire (par exemple zones urbaines ou semi-urbaines à faible exposition aux organismes ciblés, animaux vivant à l'intérieur).

— Le produit ne doit pas être appliqué sur des animaux mouillés.

— À utiliser uniquement par des adultes.

— Ne pas laver ou baigner l'animal après l'application et pendant toute la période de protection. Appliquer de nouveau le produit si l'animal a été accidentellement mouillé après l'application (par exemple pluie), sans dépasser le nombre maximum d'applications par an.

— La durée de protection est fournie uniquement à titre indicatif. Les facteurs environnementaux (par exemple température élevée, force du vent) ou la taille du pelage peuvent l'affecter.

— Ce produit n'est pas destiné à être appliqué sur des animaux déjà infestés.

— Ne pas appliquer sur une peau lésée.

— Ne pas utiliser chez les animaux malades ou convalescents, ni sur les animaux de moins de 3 mois.

— L'utilisation simultanée du produit avec d'autres produits répulsifs est déconseillée.

— L'efficacité du produit en milieu tropical n'a pas été vérifiée.

— Vaporiser à une distance d'environ 10 à 20 cm sur l'intégralité du corps de votre animal tout en le brossant à rebrousse-poil et en évitant les yeux et les muqueuses. Brosser pour répartir la lotion jusqu'au séchage complet du pelage.

— La protection contre les morsures n'a pas été démontrée.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

—

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

— EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

— EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les tuyauteries (évier, toilettes…) ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tous les autres déchets conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés / animaux de compagnie.

— Protéger du gel.

— Conserver à une température inférieure à 40 °C.

— Durée de conservation: 2 ans.

6. **AUTRES INFORMATIONS**

—

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	PREVENTIS 0.5 %M SPRAY REPULSIF CHIENS	Marché: UE
	PROTECA-NIS 0.5 %M SPRAY REPULSIF CHIENS	Marché: UE
	REPULSIS 0.5 %M SPRAY REPULSIF CHIENS	Marché: UE
	EFFECTIS 0.5 %M SPRAY REPULSIF CHIENS	Marché: UE
	PREVEN-CID 0.5 %M SPRAY REPULSIF CHIENS	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0032868-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	0,5 % (p/p)
2-phenoxyetha-nol	—	Substance non active	122-99-6	204-589-7	0,4 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	PREVENTIS 0.5 %M SPRAY REPULSIF CHATS	Marché: UE
	PROTECA-NIS 0.5 %M SPRAY REPULSIF CHATS	Marché: UE
	REPULSIS 0.5 %M SPRAY REPULSIF CHATS	Marché: UE
	EFFECTIS 0.5 %M SPRAY REPULSIF CHATS	Marché: UE
	PREVENCID 0.5 %M SPRAY REPULSIF CHATS	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0032868-0002 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	0,5 % (p/p)
2-phenoxyethanol	—	Substance non active	122-99-6	204-589-7	0,4 % (p/p)

1. **MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 2 identificateur**

Identificateur	Mousse répulsive pour chat

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP19: Répulsifs et appâts

2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	0,4-0,4 % (p/p)
2-phenoxyethanol	—	Substance non active	122-99-6	204-589-7	0,42-0,42 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 2**

Type(s) de formulation	AE Générateur d'aérosol

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2**

Mentions de danger	H222: Aérosol extrêmement inflammable H229: Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur EUH208: Contient du (de la) benzyl alcohol. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410 + P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Mousse répulsive pour chat

Type de produit	TP19: Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Répulsif contre les puces, les tiques et les moustiques
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Ctenocephalides sp. Nom commun: puces Stade de développement: adultes Nom scientifique: Rhipicephalus sanguineus Nom commun: tiques Stade de développement: adultes Nom scientifique: Ixodes ricinus Nom commun: tiques Stade de développement: adultes Nom scientifique: Aedes sp. Nom commun: moustiques Stade de développement: adultes Nom scientifique: Culex sp. Nom commun: moustiques Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	Mousse répulsive pour chat
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application sous forme de mousse Description détaillée: —
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 4 g/kg de poids corporel Nombre et fréquence des applications: Durée de protection jusqu'à 4 jours (tiques) et jusqu'à 7 jours (puces et moustiques) 91 applications maximum par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bombe aérosol de 150 ml en aluminium vernis

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

—

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

—

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Se conformer aux instructions d'utilisation

— Le produit est efficace à 90 % contre les tiques jusqu'à 4 jours après l'application et jusqu'à 7 jours contre les puces et les moustiques, dans les zones à faible présence parasitaire (par exemple zones urbaines ou semi-urbaines à faible exposition aux organismes ciblés, animaux vivant à l'intérieur).

— Le produit ne doit pas être appliqué sur des animaux mouillés.

— À utiliser uniquement par des adultes.

— Ne pas laver ou baigner l'animal après l'application et pendant toute la période de protection.

— Appliquer de nouveau le produit si l'animal a été accidentellement mouillé après l'application (p. ex. pluie), sans dépasser le nombre maximum d'applications par an.

— La durée de protection est fournie uniquement à titre indicatif. Les facteurs environnementaux (par exemple température élevée, force du vent) ou la taille du pelage peuvent l'affecter.

— Ce produit n'est pas destiné à être appliqué sur des animaux déjà infestés.

— Ne pas appliquer sur une peau lésée.

— Ne pas utiliser chez les animaux malades ou convalescents, ni sur les animaux de moins de 3 mois.

— L'utilisation simultanée du produit avec d'autres produits répulsifs est déconseillée.

— L'efficacité du produit en milieu tropical n'a pas été vérifiée.

— Agiter avant utilisation. Placer une quantité équivalente à la taille d'un citron dans la paume de votre main. Pour un chat de 3 kg, une pression de 3 secondes sur le spray permet d'obtenir cette quantité. Appliquer la mousse sur l'intégralité du corps de l'animal (en évitant les yeux et les muqueuses) et masser jusqu'au séchage complet du pelage.

— La protection contre les morsures n'a pas été démontrée.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

—

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

— EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

— EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les tuyauteries (évier, toilettes…) ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tous les autres déchets conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés / animaux de compagnie.

— Protéger du gel.

— Conserver à une température inférieure à 40 °C.

— Durée de conservation: 8 semaines.

6. **AUTRES INFORMATIONS**

—

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	PREVENTIS 0,4 %M MOUSSE REPULSIVE CHATS	Marché: UE
	PROTECA-NIS 0,4 %M MOUSSE REPULSIVE CHATS	Marché: UE
	REPULSIS 0,4 %M MOUSSE REPULSIVE CHATS	Marché: UE
	EFFECTIS 0,4 %M MOUSSE REPULSIVE CHATS	Marché: UE
	PREVEN-CID 0,4 %M MOUSSE REPULSIVE CHATS	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0032868-0003 1-2	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	0,4 % (p/p)
2-phenoxyethanol	—	Substance non active	122-99-6	204-589-7	0,42 % (p/p)

1. **MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 3 identificateur**

Identificateur	Pipette répulsive

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-3

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP19: Répulsifs et appâts

2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	10-20 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 3**

Type(s) de formulation	SA Solution pour application locale

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3**

Mentions de danger	
Conseils de prudence	

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Pipette répulsive pour chats et chiens

Type de produit	TP19: Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Répulsif contre les puces, les tiques et les moustiques
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Aedes sp. Nom commun: moustiques Stade de développement: adultes Nom scientifique: Culex sp. Nom commun: moustiques Stade de développement: adultes Nom scientifique: Ctenocephalides sp. Nom commun: puces Stade de développement: adultes Nom scientifique: Rhipicephalus sanguineus Nom commun: tiques Stade de développement: adultes Nom scientifique: Ixodes ricinus Nom commun: tiques Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	Pipette répulsive pour chats et chiens
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pipette Description détaillée: —
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0,368 g/kg de poids corporel (10 % de margousier) 0,184 g/kg de poids corporel (20 % de margousier) Nombre et fréquence des applications: 0,368 g/kg de poids corporel (10 % Margosa), soit 0,6 ml de produit pour les chats jusqu'à 1,5 kg de poids corporel et 1,2 ml pour les chats jusqu'à 3 kg de poids corporel. 0,184 g/kg de poids corporel (20 % de Margosa), soit environ 2 ml de produit pour les chiens jusqu'à 10 kg et 3 ml pour les chiens jusqu'à 15 kg de poids corporel. Durée de protection jusqu'à 30 jours 4 applications maximum par an
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Tubes de 3 mL en LDPE/HDPE (remplis de 0,6 mL à 3 mL selon la catégorie d'animaux)

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

—

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

—

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

—

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

—

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

—

5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3**

5.1. **Consignes d'utilisation**

— Se conformer aux instructions d'utilisation

— Le taux d'application du produit est de:

— 0,368 g/kg de poids corporel (10 % Margosa), soit 0,6 ml de produit pour les chats jusqu'à 1,5 kg de poids corporel et 1,2 ml pour les chats jusqu'à 3 kg de poids corporel.

— 0,184 g/kg de poids corporel (20 % de Margosa), soit environ 2 ml de produit pour les chiens jusqu'à 10 kg et 3 ml pour les chiens jusqu'à 15 kg de poids corporel.

— Le produit est efficace à 90 % contre les puces, tiques et moustiques jusqu'à 30 jours après l'application, dans les zones à faible présence parasitaire (par exemple zones urbaines ou semi-urbaines à faible exposition aux organismes ciblés, animaux vivant à l'intérieur).

— Le produit ne doit pas être appliqué sur des animaux mouillés.

— À utiliser uniquement par des adultes.

— Ne pas laver ou baigner l'animal après l'application et pendant toute la période de protection.

— Appliquer de nouveau le produit si l'animal a été accidentellement mouillé après l'application (par exemple pluie), sans dépasser le nombre maximum d'applications par an.

— La durée de protection est fournie uniquement à titre indicatif . Les facteurs environnementaux (par exemple température élevée, force du vent) peuvent l'affecter.

— Ce produit n'est pas destiné à être appliqué sur des animaux déjà infestés.

— Ne pas appliquer sur une peau lésée.

— Ne pas utiliser chez les animaux malades ou convalescents.

— L'utilisation simultanée du produit avec d'autres produits répulsifs est déconseillée.

— L'efficacité du produit en milieu tropical n'a pas été vérifiée.

— Écarter les poils à la base du cou jusqu'à ce que la peau soit visible. Placer l'embout de la pipette sur la peau puis appuyer doucement afin d'en vider le contenu. Éviter d'appliquer la pipette sur le pelage, et ne pas frotter la peau.

— La protection contre les morsures n'a pas été démontrée.

— La fréquence d'utilisation du produit est limitée à 4 applications maximum par an.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

— Ne pas utiliser chez les animaux de moins de 3 mois, ni sur les chiens de moins de 2 kg.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

— Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

— EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

— EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.

— EN CAS D'INHALATION: Non applicable.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

— Ne pas déverser le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les tuyauteries (évier, toilettes…) ni dans les égouts.

— Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tous les autres déchets conformément à la réglementation locale.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

— Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés / animaux de compagnie.

— Protéger du gel.

— Conserver à une température inférieure à 40 °C.

— Durée de conservation: 1 an.

6. **AUTRES INFORMATIONS**

—

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 3**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	PREVENTIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR PETITS CHIENS	Marché: UE
	PROTECA-NIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR PETITS CHIENS	Marché: UE

	REPULSIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR PETITS CHIENS	Marché: UE
	EFFECTIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR PETITS CHIENS	Marché: UE
	PREVEN-CID 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR PETITS CHIENS	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0032868-0004 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	20 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	PREVENTIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHIENS MOYENS	Marché: UE

	PROTECA-NIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHIENS MOYENS	Marché: UE
	REPULSIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHIENS MOYENS	Marché: UE
	EFFECTIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHIENS MOYENS	Marché: UE
	PREVEN-CID 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHIENS MOYENS	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0032868-0005 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	20 % (p/p)

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	PREVENTIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR GRANDS CHIENS	Marché: UE
	PROTECA-NIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR GRANDS CHIENS	Marché: UE
	REPULSIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR GRANDS CHIENS	Marché: UE
	EFFECTIS 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR GRANDS CHIENS	Marché: UE
	PREVEN-CID 20 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR GRANDS CHIENS	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0032868-0006 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	20 % (p/p)

7.4. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	PREVENTIS 10 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHATS	Marché: UE
	PROTECA-NIS 10 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHATS	Marché: UE
	REPULSIS 10 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHATS	Marché: UE
	EFFECTIS 10 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHATS	Marché: UE
	PREVEN-CID 10 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHATS	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0032868-0007 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	10 % (p/p)

7.5. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	PREVENTIS 10 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHATONS	Marché: UE
	PROTECA-NIS 10 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHATONS	Marché: UE
	REPULSIS 10 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHATONS	Marché: UE
	EFFECTIS 10 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHATONS	Marché: UE
	PREVEN-CID 10 %M SOLUTION REPULSIVE POUR SPOT-ON POUR CHATONS	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0032868-0008 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Extrait de margousier, huile pressée à froid de graines décortiquées d'Azadirachta indica extraite au dioxyde de carbone supercritique	Non applicable	substance active	84696-25-3	283-644-7	10 % (p/p)